L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN 14 DECEMBRE 1884. Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

XXIII

A partir de ce jour, l'image de madame Hortense, blanche, immobile, avec le petit filet de sang le long de la joue, fut la compagne habituelle de Monique. Elle la suivait partout, au bois, dans le jardin où elle passait de longues heures, dans les sentiers couverts, désormais pleins de fleurs et d'insectes. La sinistre vision s'interposait entre la jeune femme et la nature entière, empêchant toute joie innocente d'arriver jusqu'à elle. Ce n'était pas seulement le remords, ni le chagrin, comme précédemment, c'était la manifestation vivante pour ainsi dire de ces deux sentiments, qui ne remplaçait rien, mais qui s'ajoutait aux peines existantes.

Monique dépérissait, Marin était rongé par la douleur.

Il avait espéré avec elle une vie austère, où l'expiation tiendrait sa place, mais où se trouveraient aussi des joies. Il s'était dit qu'aimant Monique, il en serait aimé, et qu'ils finiraient un jour par reléguer dans l'ombre le souvenir du crime. Tant de choses s'offrent de la vie, tant de choses se font oublier !

Il s'était trompé. Monique l'aimait, certes; elle l'aimait comme au lieu! Mais elle avait peur de lui. Elle le sentait et s'en désespérait.

Ils ne s'parlaient de moins en moins, tremblant qu'ils ne pouvaient rien se dire. Parfois, elle s'approchait de lui, pendant qu'il était assis près du feu, le soir, et posait ses mains amaigries sur les épaules de son mari, elle le regardait de ses yeux profonds qui demandaient grâce.

Il la serrait alors follement sur son cœur, sachant qu'elle se blottissait contre lui, espérant trouver un peu d'apaisement... Mais ils ne pouvaient exprimer leurs sentiments; elle n'osait pas, et lui, gauche, dans ses discours, croyait qu'il ne saurait pas dire les paroles nécessaires.

L'été s'écoula ainsi, chaque jour emportant quelque chose des espérances de Marin et quelqu'une des forces de Monique, tristes épaves de leur rêve de bonheur. Elle souffrait tant que, par moments, elle avait envie d'en finir; puis le courage lui manquait; la crainte d'un esclandre la tourmentait aussi, elle avait peur de faire parler d'elle après sa mort, et surtout elle pensait à Marin, en se disant :

—Il croirait que je ne l'aimais pas!

Des tristes rafales d'automne soufflaient sur l'Océan, et Monique allait souvent s'asseoir sur les pierres, au haut de la falaise. Depuis son retour elle n'avait pas encore osé descendre jusqu'aux roches noires; il lui semblait que le quelque chose d'elle, resté encore intact dans toutes ses peines, se briserait comme le reste. C'est là qu'elle avait juré d'être fidèle : ostrait-elle fouler du pied la place où elle avait fait ce serment qui devait être si tôt parjuré?

Une haute marée avait jeté au pied de la falaise d'énormes quantités de varech qui est une des ressources du pays, et les femmes s'étaient empressées à marée basse d'aller le recueillir pour le mettre à l'abri de l'atteinte des vagues, afin de ne le prendre plus tard pour fumer les champs suivant l'usage.

—Est-ce que tu n'iras pas au varech? demanda Marin le soir même, pendant que la tempête rageait au dehors.

—Si-tu veux.

—Il le faudrait, nous ne sommes pas riches; il ne faut rien négliger de ce qui peut nous rapporter ou nous épargner quelque chose....

—J'sai, dit-elle.

Ils restèrent silencieux, fumant sa pipe devant les tisons décroissants; mais des étincelles fugitives, les joies éphémères s'éteignent d'autres les unes après les autres, et il n'en resterait bientôt plus que de la cendre.

—E! toi, demanda-t-elle au bout d'un instant, est-ce que tu viendras?

—Peut-être, quand j'aurai fini de détourer mes pommes de terre. Il est temps d'les rentrer, ces pluies commencent, et l'sean les perdrait.

Le silence retomba sur eux, pendant qu'au dehors, le fracas de l'ouragan ressemblait à celui du tonnerre.

Le lendemain, Jean devait se retirer dès l'après-midi, assez tôt pour permettre aux travailleurs d'accomplir leur besogne. Le vent avait diminué, mais la mer était en plus grande colère, et les vagues bondissaient avec des sifflements sinistres, comme pour dresser leurs lignes de bataille sur les rochers, jusqu'à mi-lambes dans l'eau bouillonnante, elle se dirigea en chancelant vers lui.

Les vagues, dans ce moment-là, frappaient ailleurs des coups qui faisaient trembler le sol; les mers démontées ont de ces lubies : l'Océan avait renoncé à se battre corps à corps avec le pauvre être endolori, qui maintenant, voulait vivre. Mais Monique se mouvait maladroitement dans un tourbillon jaune de laine saturée d'eau; elle avançait à peine de quelques pas en une minute, et tout à l'heure les garbes d'eau allaient revenir l'écraser.

Marin accourut en trébuchant au travers des obstacles, enlève sa femme dans ses bras et veut retourner sur ses pas; une lame énorme s'abattit tout d'une masse à l'endroit où ils étaient tous deux au millième de seconde auparavant; ils n'en reparurent que les éclaboussures, assez fortes pour les renverser tous les deux, mais la mort avait renoncé à eux pour cette fois.

—Pourquoi m'as-tu dit pa? Puisqu'on t'avait relâchée, il me semble que tu pouvais bien garder ton secret pour toi!

—Oui, monsieur le maire, mais on a vu, n'est ce pas? des innocents qui étaient condamnés pour des coupables, j'ai lu ça dans les livres. Et j'ai pensé que si, après que je ne serai plus là pour le dire, vous apprenniez qu'on accuse quelqu'un de ce qui a été mon crime à moi, vous pourriez justifier celui qui n'aurait fait le mal.

M. Mahaut écoutait, interdit, abasourdi de ce qu'il venait d'entendre, et pris malgré lui d'admiration pour la conduite de Monique.

—Alors, c'est une déclaration que tu me fais? Veux-tu la signer?

—Sûr! vous plaît, monsieur le maire; seulement je vous demanderai de n'en parler à personne. A cause de Marin, qui en aurait de la honte, et qui ne l'a pas mérité. Ce serait seulement dans le cas que je vous ai dit....

—Sois tranquille, tu peux compter sur moi. Vous le savez? ajouta M. Mahaut, en s'adressant à Marin.

—Elle n'a pas voulu m'épouser avant de me le dire, répondit celui-ci.

Le maire s'était levé : il regarda un instant la jeune criminelle, dont le visage était maintenant si calme et si pur, puis, poussé par un mouvement irrésistible, il posa sa main droite sur le front brûlant.

—Pauvre enfant, dit il, votre faute est grande, mais vous l'avez expiée.

—Oh! oui! répondit-elle simplement. Ce n'est ni la maladie ni la mort qui sont les plus mauvaises....

Le lendemain, de grand matin, M. Mahaut présenta à la jeune femme une déclaration bien simple, tout officielle, de leur entretien de la veille. Elle la signa d'une main ferme, et Marin mit auprès de celle-là sa signature qui tremblait.

—Et maintenant que vous avez la conscience en paix, dit Mahaut, on va vous guérir.

—Ça sera comme le bon Dieu voudra, répondit Monique.

Elle sentait ses forces baisser très-vite, mais sans secousse. Dans ce corps usé par le chagrin, la maladie avait trop beau jeu. Marin la regardait d'un air sombre pendant qu'elle dormait, souriant quand elle pouvait le voir.

Le soir du quatrième jour, elle lui fit signe de venir tout près d'elle.

—Nous serons 463 bon heureux, tu crois! lui dit-elle tout bas.

Oh! oui! bien heureux!

—Eh bien, c'est ce qui te trompe. Nous sommes heureux à présent parce que je m'en vais; mais si j'avais dû vivre, ça aurait recommencé tout comme auparavant! Et nous n'aurions eu, en ce bon moment, mais jamais de repos. Je t'assure qu'il vaut mieux que je m'en aille.

Et moi! murmura Marin vaincu par les larmes, qu'est-ce que je deviendrai?

Elle le regarda tristement de ses yeux où la vie décroissait visiblement.

—Toi, pauvre, pauvre Marin! Tu aurais bien de la peine.... Mais si je n'avais pas été ce que je suis, je ne l'aurais jamais aimé comme je l'aime à présent!

Et le mourant s'endormit, après une courte agonie, pendant laquelle elle ne reconnut personne. Elle quitta la vie sans avoir cette conscience de la douleur de ceux qui conservent leur lucidité jusqu'au bout.

On l'enterra dans la tombe de Victoire. Marin avait été lui-même le rosier blanc avec sa motte de terre, et le replaça seul quand tout fut fini; il ne permit à aucune main profane de toucher l'autre fois sacré, après quoi il descendit aux roches noires, et y resta jusqu'à la nuit tombée.

Il travaille à son champ et à son jardin comme dans le temps où il était garçon. On le voit encore plus souvent qu'autrefois soigner le rosier qui recouvre tout ce qu'il a aimé.

M. Mahaut n'a pas eu à produire la déclaration de Monique, car jamais rien n'est venu mettre la justice sur les traces de l'auteur du mystérieux crime de Rouen.

FIN

XXIV

Lorsque Marin ouvrit les yeux, la pluie tombait lourdement au dehors; il l'écouta clapoter sur le chemin, puis, mieux réveillé, il se souvint de ce qui s'était passé la veille, et se tourna avec une sorte d'inquiétude vers Monique.

Elle dormait la bouche entr'ouverte, les joues rouges, un bras hors du lit, comme quelqu'un qui s'est débattu avec ses rêves. Il toucha cette main, elle était brûlante; il effleura la joue, — elle était du charbon ardent.

Elle s'éveilla, et dit d'une voix rauque;

—J'ai soif.

Il fut debout aussitôt et lui donna à boire. Elle trempa ses lèvres dans le verre et dit :

—L'eau est amère!

Marin, surpris, goûta l'eau qui n'avait aucune amertume. Il voulut questionner Monique, mais elle s'était déjà rendormie.

Après l'avoir contemplée quelques instants, Marin acheva de se vêtir et courut chez Clémence.

—Elle doit avoir attrapé du mal à la mer, dit-il en terminant son exploit on.

—Il y avait de quoi répliqua la vieille femme. Mais sans s'épancher en discours inutiles, elle suivit son gendre.

Monique s'était réveillée pendant leur absence. Elle les accueillit avec le sourire de la veille, si différent de son expression habituelle.

—Mais elle a l'air très-bien! fit Clémence.

—J'ai essayé de me lever, je ne peux pas, répondit la jeune femme avec une expression de contentement extraordinaire. C'est la fatigue d'hier, mais ça ne sera rien en tout. Demain, il n'y paraîtra plus.

La pluie empêchait tout travail au dehors. Marin resta près de sa femme, dont il pressait la main de temps en temps. Ils se regardaient en souriant, et n'avaient pas besoin de se parler. Ne s'étaient-ils pas tout dit dans leur court entretien, la veille, sur la pierre du serment!

Clémence, à demi rassurée, les servit pendant tout le jour, et ne retira le soir, sur les instances de Marin, qui lui conseilla de dormir tranquille; Monique était visiblement très oppressée, mais elle ne se plaignait de rien, déclarant que jamais de sa vie elle n'avait été si heureuse, ni si bien, et son visage ne démentait pas ses paroles.

Dans la nuit, elle eut un peu de délire, mais c'était un délire paisible, presque joyeux, où elle voyait les souvenirs de sa petite enfance. Elle semblait avoir laissé dans les vagues noires du sang très pâle et des remords de sa vie réconciliés. Marin cependant, très-effrayé, alla dès le matin trouver M. Mahaut, qui vint voir la malade.

—Il faut aller chercher le docteur, dit-il. Je ne sais pas grand chose, mais il me paraît que cet accès semble beaucoup à une sorte de poitrine, et nous ne sommes pas de force à soigner ces maladies-là sans l'aide d'un médecin.

Monique avait entendu, non ces paroles, mais le ton d'avertissement qui les accompagnait.

—Monsieur Mahaut, dit-elle, vous reviendrez grand le médecin sera parti, n'est-ce pas?

—Certainement, ma belle enfant, si ça peut vous faire plaisir.

—Je vous en prie bien, insista-t-elle.

Le médecin arriva dans la soirée. M. Mahaut ne s'était pas trompé. Monique avait une fluxion de poitrine d'une intensité peu ordinaire. Un traitement énergique fut ordonné, et appliqué aussitôt, autant que faire se pouvait dans un endroit éloigné des villes.

A peine le cabriolet du docteur avait-il disparu au tournant de la route, que Monique écarta sa mère sous quelque prétexte, puis elle signe à son mari de venir auprès d'elle.

—Je suis très-malade, n'est-ce pas? lui dit-elle, avec cette expression de tendresse joyeuse et angoissée qu'elle avait rapportée des roches noires.

—Tu es malade, c'est sûr! répondit le pauvre garçon embarrassé. On lui avait bien recommandé de cacher à la malade la gravité de son état, et lui qui, même pour épargner un chagrin à Monique, n'avait jamais pu venir à bout de mentir, se sentait bien maladroit.

—Eh bien, écoute; j'ai besoin de voir M. Mahaut et de lui parler toute seule.

—Encore un secret? fit Marin en fronçant le sourcil.

—Non; quand je dis toute seule, ça veut dire avec lui. Va me chercher M. Mahaut tout de suite, il m'a promis de revenir, et il reviendra. Dépêche-toi,

Marin hésita un instant, puis partit en courant. Un quart d'heure après, il ramenait le digne homme.

—Eh bien, Monique, qu'est-ce que tu me veux? fit celui-ci, ramené à ses vieilles habitudes par la vue du joli visage redevenu enfantin et rose sous l'animation de la fièvre.

—Je veux vous dire quelque chose, monsieur le maire, et je vous prie de vous asseoir auprès de mon lit pour l'entendre.

M. Mahaut s'assit, un peu ému. Marin se tint debout contre le lit, entre eux.

La voix de Monique était forte, bien qu'un peu voilée; elle haletait en parlant, mais elle ne semblait pas souffrir, et, en réalité, elle souffrait peu.

—Vous savez, monsieur le maire, dit-elle en fixant ses yeux bleus sur ceux du fonctionnaire, que j'ai été à Rouen, par la protection de votre bonté.

Il approuva d'un signe de tête.

—Je ne sais pas si vous avez su qu'il était arrivé un malheur dans la maison où vous m'aviez fait entrer.

—Je le sais, répondit M. Mahaut. Je sais aussi qu'on t'a accusée et qu'on t'a relâchée, parce que l'idée de t'accuser était par trop absurde. Est-ce là ce que tu voulais me dire?

Monique avait rougi, puis pâli. Elle tourna vers son mari un regard suppliant auquel il répondit par un geste d'approbation. Il avait compris ce qu'elle voulait, et ne pouvait le trouver mauvais, car il la savait bien malade, plus qu'elle ne le croyait elle-même.

—Eh bien, monsieur le maire, je vais mourir, et je n'ai pas fait de mal, car après ce que vous allez apprendre, vous me regarderiez d'un bien mauvais œil... On n'a pas trouvé la personne qui avait fait le coup!

—Non, eh bien?

—C'était moi! dit Monique, et elle retomba toute blanche sur son oreiller.

—Tu! s'écria Mahaut bouleversé, se demandant si la malade n'avait pas une nouvelle attaque de délire.

—Oui, monsieur le maire, c'était moi.

—Eh! bon Dieu! Comment? A quel propos? une enfant comme toi....

Monique tourna ses yeux brillants de fièvre vers son mari, et il comprit qu'une partie du douloureux secret resterait entre eux.

—Elle m'avait réprimandée, dit la jeune fille; j'étais orgueilleuse et violente, la colère m'a vengée, et je l'ai frappée. Dupuis, monsieur le maire, je n'ai plus eu un instant de repos.

—Pourquoi m'as-tu dit pa? Puisqu'on t'avait relâchée, il me semble que tu pouvais bien garder ton secret pour toi!

—Oui, monsieur le maire, mais on a vu, n'est ce pas? des innocents qui étaient condamnés pour des coupables, j'ai lu ça dans les livres. Et j'ai pensé que si, après que je ne serai plus là pour le dire, vous apprenniez qu'on accuse quelqu'un de ce qui a été mon crime à moi, vous pourriez justifier celui qui n'aurait fait le mal.

M. Mahaut écoutait, interdit, abasourdi de ce qu'il venait d'entendre, et pris malgré lui d'admiration pour la conduite de Monique.

—Alors, c'est une déclaration que tu me fais? Veux-tu la signer?

—Si! vous plaît, monsieur le maire; seulement je vous demanderai de n'en parler à personne. A cause de Marin, qui en aurait de la honte, et qui ne l'a pas mérité. Ce serait seulement dans le cas que je vous ai dit....

—Sois tranquille, tu peux compter sur moi. Vous le savez? ajouta M. Mahaut, en s'adressant à Marin.

—Elle n'a pas voulu m'épouser avant de me le dire, répondit celui-ci.

Le maire s'était levé : il regarda un instant la jeune criminelle, dont le visage était maintenant si calme et si pur, puis, poussé par un mouvement irrésistible, il posa sa main droite sur le front brûlant.

—Pauvre enfant, dit il, votre faute est grande, mais vous l'avez expiée.

—Oh! oui! répondit-elle simplement. Ce n'est ni la maladie ni la mort qui sont les plus mauvaises....

Le lendemain, de grand matin, M. Mahaut présenta à la jeune femme une déclaration bien simple, tout officielle, de leur entretien de la veille. Elle la signa d'une main ferme, et Marin mit auprès de celle-là sa signature qui tremblait.

—Et maintenant que vous avez la conscience en paix, dit Mahaut, on va vous guérir.

—Ça sera comme le bon Dieu voudra, répondit Monique.

Elle sentait ses forces baisser très-vite, mais sans secousse. Dans ce corps usé par le chagrin, la maladie avait trop beau jeu. Marin la regardait d'un air sombre pendant qu'elle dormait, souriant quand elle pouvait le voir.

Le soir du quatrième jour, elle lui fit signe de venir tout près d'elle.

—Nous serons 463 bon heureux, tu crois! lui dit-elle tout bas.

Oh! oui! bien heureux!

—Eh bien, c'est ce qui te trompe. Nous sommes heureux à présent parce que je m'en vais; mais si j'avais dû vivre, ça aurait recommencé tout comme auparavant! Et nous n'aurions eu, en ce bon moment, mais jamais de repos. Je t'assure qu'il vaut mieux que je m'en aille.

Et moi! murmura Marin vaincu par les larmes, qu'est-ce que je deviendrai?

Elle le regarda tristement de ses yeux où la vie décroissait visiblement.

—Toi, pauvre, pauvre Marin! Tu aurais bien de la peine.... Mais si je n'avais pas été ce que je suis, je ne l'aurais jamais aimé comme je l'aime à présent!

Et le mourant s'endormit, après une courte agonie, pendant laquelle elle ne reconnut personne. Elle quitta la vie sans avoir cette conscience de la douleur de ceux qui conservent leur lucidité jusqu'au bout.

On l'enterra dans la tombe de Victoire. Marin avait été lui-même le rosier blanc avec sa motte de terre, et le replaça seul quand tout fut fini; il ne permit à aucune main profane de toucher l'autre fois sacré, après quoi il descendit aux roches noires, et y resta jusqu'à la nuit tombée.

Il travaille à son champ et à son jardin comme dans le temps où il était garçon. On le voit encore plus souvent qu'autrefois soigner le rosier qui recouvre tout ce qu'il a aimé.

M. Mahaut n'a pas eu à produire la déclaration de Monique, car jamais rien n'est venu mettre la justice sur les traces de l'auteur du mystérieux crime de Rouen.

FIN

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lille, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cambrai, Lille, Reims, Epernay, Longwy, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Rodez, Toulouse, Tours, Vichy, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economie Française, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, La Somme, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Parigord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Chavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert Député.

Henri Chevreir ..

Clemenceau ..

Mgr Freppel ..

Tony Revillon ..

Rouvier ..

Baron de Soubeyran ..

Spuller ..

Wilson ..

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire à l'Etat des Colonies.

A. Cambert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux. A. Pascal. Charles Bal, Dupon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

Le Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 20 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle.....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 on avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grandes sections suivantes :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sels.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'art.
X. Pisciculture

31—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre toute perte les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelque soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant la quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui pourraient être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition .....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé :
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... ils examineront si les quotes-parts allouées à leurs compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et à la répartition des objets exposés, sont dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en chaque cas une seule adressée par le Directeur Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé :
ED. MICHAUDEL
Président.

La Nile-Créans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ne sont adressées à lui afin d'obtenir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1—La maison Vve Altain-Gin (Négociant-armateur havraise et mortes-goudrons de Suède, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des bières de sapin contenant des goudrons de Suède et de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seigleuses.

2—M. Adr. Meunier de Gée (Négociant à Chaumont, Haute-Marne) demande un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3—MM. A. Ollaume & Cie., négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4—M. Edgar Ridgant (No 89 Chaussée d'Antin, à Paris) demande des correspondants pour déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5—MM. Fouquet Lemaître, 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de plâts à rouleaux typographiques, de cuirs à rouleaux, de papiers spéciaux &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des ministères de France, du Brésil, Angola, Belge et Canadien, désirent un représentant pour la vente à leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt de leurs produits à la Nouvelle-Orléans.

6—M. Alfred Duret, le Haye, (Seine Inférieure), représentant de MM. Philippe Brothers & Co 14 rue de la Paix, à Paris, et M. Hurtado & Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Hey & frères de Paris, négociants en cafés, demandent un agent à la Nouvelle-Orléans, disposé à la commission contre rétribution.

7—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec une maison de commission pour la vente et consignation de ses produits.

8—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, demande un agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires. Il demande un correspondant avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants des échantillons de ses produits, détaillés et très-bien faits, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9—M. Raoul Brayal, propriétaire du Pont Longpont, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbe Brayal (granules anti-épidémiques du Docteur Brayal, docteur en médecine et chimiste Raoul Brayal) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10—M. Lesdin, ancien aîné, château de Varaine, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, dont le prix varie selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11—M. Emile Decault, nacif de Boulaire, (France) ayant reçu des échantillons de ses produits, demande un correspondant à Nouvelle-Orléans.

12—M. Emile Decault, nacif de Boulaire, (France) ayant reçu des échantillons de ses produits, demande un correspondant à Nouvelle-Orléans.

13—M. Charles Bal, Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en qualité de représentant commerçant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaux est mari de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures à 3 à 5 heures.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

MDE A. S. CAILLIER, CONNOR

rie et Chemin du Bayou, Nlle-Orléans, dit : "Ayant fait usage des Bitters du Docteur Walker, je recommande ce remède aux rhumatisants, et me trouvant complètement soulagé par leur usage, je recommande ce médicament aux familles comme un des plus sûrs et des plus efficaces."

Christian Woman's Exchange.

Salles 41 et 43 rue Bourbon.

Le Conseil de Direction de cet "Exchange" fait savoir aux ouvriers des travaux de tous les pays, position Universelle de l'Industrie qui doit s'ouvrir à Nlle-Orléans en décembre 1884, soit qu'ils se trouvent en Amérique ou en Europe, qu'ils ont à leur disposition des locaux spécialement construits à cet effet, et le secrétaire de l'Association fournira les renseignements dont on pourra avoir besoin.

L'exhibition des articles envoyés sera l'un des plus riches des personnes qui exposeront.

L'administration adoptera des règlements qui pourront être vendus et livrés immédiatement et d'autres articles livrés à la clôture de l'Exposition.

M. E. AUZÉ,
Secrétaire.

12aout—

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevété pour le tonus de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix exceptionnel réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

11nov—

U X CITOYENS DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Département des renseignements et des accommodements du Centenaire de Caton et de l'Exposition Universelle de l'Industrie, 24 rue Barème, Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1884.

Le seul problème non résolu relativement à la prochaine Exposition Universelle de l'Industrie et à son succès assuré, dont la population de notre ville doive bénéficier, est le manque d'hôtel, de logement pour les milliers de personnes qui seront ici du 1er décembre 1884 au 31 mai 1885; et, c'est afin de pouvoir à ce logement et à ces indispensables besoins, à des prix modérés, que la Direction a créé ce Bureau de renseignements.

Nos citoyens sont priés d'aider à trouver du logement aux visiteurs, en dehors des hôtels et des autres institutions publiques de la ville, pour les six mois que durera l'Exposition; et cela peut se faire aisément, si les personnes qui ont des chambres vacantes dans leurs demeures veulent prendre à des conditions faciles des pensionnaires ou des locataires venant toutes les parties du globe; ils contriburont ainsi au succès complet de l'œuvre. Presque chaque famille peut prendre une ou plusieurs personnes, et des chambres pourront se louer là où se prendront les repas. Un recensement se fera dans toute la ville, des casernes aux dernières limites de Carrollton, par des hommes entendus, pourvus de listes destinées à recueillir tels renseignements qui pourront être fournis à ce bureau de nature à assurer l'ordre et le succès. Les citoyens sont priés de renseigner ce bureau, de faire savoir s'ils désirent recevoir des locataires et des pensionnaires.

Tous les bureaux de renseignements, approuvés par ce département, seront classés en sous-districts et mis rapidement en communication avec le bureau principal, par télégraphe, téléphone ou par un service de messagers, afin de pouvoir rendre promptement service aux étrangers.

Des bulletins de renseignements seront publiés tous les jours. Ainsi donc, les personnes offrant un logement convenable, à des prix modérés, peuvent compter pendant les six mois, sur un patronage constant; mais il est entendu que les prix demandés tout d'abord, ne varieront jamais. Si ces prix étaient trop élevés, ils ne figureraient pas sur les bulletins.

Il est entendu que les renseignements fournis au public par ce Département seront gratuites.

Il faut espérer que le peuple de la Nouvelle-Orléans se montrera à la hauteur de sa réputation universelle d'hospitalité, en ne donnant aucun motif de réorientation. On est instamment prié de donner son concours à l'œuvre afin que les personnes visitant la Nouvelle-Orléans soient encouragées à prolonger leur séjour parmi nous et contribuent pour une large part à notre prospérité matérielle.

De plus amples renseignements et des listes peuvent s'obtenir à ce bureau, dans le bâtiment de l'Exposition 74 rue Baronne.

B. T. WALSHE,
Chef du Département.

Approuvé :
E. A. BURKE,
Directeur Général.

Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans.

Rapport du 5me Groupe.

A M. le vicomte Paul d'Abzac,
Consul Général, Commissaire de la République Française.

Monsieur le Commissaire.

Le 5me Groupe comprend l'industrie textile, les substances végétales et se divise en onze classes, dans l'ordre suivant :

Classe 501—Fil et tissus de coton ;
.. 502—Fil et tissus de lin, chanvre, etc.
.. 503—Laine fils et tissus de laine ;
.. 504—Lin et tissus de lin, chanvre, etc ;
.. 505—Soie et tissus de soie, rubans, etc ;
.. 506—Cuirs de laine, cachemires, soie, etc ;
.. 507—Dentelles, tulles, broderies, garnitures ;
.. 508—Ameublement linge de dessous, accessoires d'habillements ;
.. 509—Vêtements des deux sexes, chapeaux, cuirs, cuirs en tout genre, fleurs artificielles, cheveux etc ;
.. 510—Bijouterie et pierres précieuses ;
.. 511—Armes portatives, équipements de tir et de chasse ;
.. 512—Attirail de voyage et équipages de campement ;
.. 513—Jouets dans toute leur variété.

Après avoir examiné à un certain nombre de ces articles, le Comité a unanimement arrivé à la conclusion qu'à l'exception du fil de coton (ce qui est vrai) et du lin, les produits de ces classes toute la série pourrait être exposée avec fruit par nos compatriotes.

Le Canada, cependant, devrait correspondre d'une manière spéciale, les classes 505, 507, 508, 510, 512; mais il est d'avis que notre industrie aurait tout à gagner à être représentée sur ces différents points.

Son opinion s'appuie sur les considérations suivantes :

Les Etats-Unis qui ont à leur actif tant d'inventions merveilleuses, sont bien abandonnés à l'Europe—et particulièrement à la France—en ce qui est du goût et du style. Il est d'ailleurs reconnu généralement que l'Etat pour établir un jardin d'acclimatation destiné aux plantes exotiques, a dû faire appel à la France, dont les ressources jusqu'au chapeau; elle peut aussi s'étendre à toutes les variétés de bijoux et d'ornements.

La fabrication américaine comprend, dans une certaine mesure, toutes les articles de commerce; mais dans la catégorie d'objets que nous exposons, dénient qu'en représentant pour la vente à leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

62—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Philippe Brothers & Co 14 rue de la Paix, à Paris, et M. Hurtado & Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Hey & frères de Paris, négociants en cafés, demandent un agent à la Nouvelle-Orléans, disposé à la commission contre rétribution.

63—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer